

d'exportation. Or, à l'égard de la délivrance du permis, nous jouissons du pouvoir supplémentaire de réglementer le choix des pays comme celui des denrées.

M. GREEN: Le même traitement s'applique-t-il aux seize pays? Les expéditions à la Grande-Bretagne sont-elles assujetties aux mêmes règlements que les envois destinés à des pays continentaux?

Le très hon. M. HOWE: Pas nécessairement. Tout dépend des circonstances. En réalité, nous ne possédons guère plus de renseignements que l'honorable député à l'égard du programme de relèvement européen. On n'a pas encore rédigé les règlements et l'administrateur, nommé il y a à peine dix jours, n'a pas encore de bureau. J'invite l'honorable député à ne pas me demander trop de précisions au sujet de ce programme, parce que, franchement, je n'en ai pas à offrir.

M. COLDWELL: N'est-il pas vrai que les nations qui collaborent au programme de relèvement européen ont donné clairement à entendre que, si elles comptent collaborer étroitement avec les Etats-Unis, elles espèrent qu'on leur viendra en aide à la condition expresse qu'on ne porte pas atteinte à leur régime économique? Le ministre va se rendre à Washington. Lorsqu'il s'y trouvera, j'espère qu'au lieu d'accepter des directives des Etats-Unis, il représentera le Canada, à titre de délégué d'un gouvernement qui est associé, jeune associé si l'on veut, mais associé tout de même et non pas satellite en ce qui concerne l'entente en question.

Le très hon. M. HOWE: Mon honorable collègue peut avoir l'assurance que je représente le Canada lorsque je suis délégué à cette fin.

M. GREEN: Le ministre veut-il nous dire comment les nouveaux accords influenceront sur les expéditions de bois d'œuvre de la côte du Pacifique?

Le très hon. M. HOWE: Je n'en ai pas la moindre idée.

M. GREEN: Pourquoi le ministre n'attend-il pas alors qu'on lui soumette quelques idées avant de demander une modification de la mesure? Il se rendra à Washington dans quelques jours; il pourrait fort bien différer l'examen du projet de modification jusqu'à ce qu'il soit mis au courant du programme.

Le très hon. M. HOWE: Voici ce qui en est. Aujourd'hui, tout le bois d'œuvre produit au Canada trouve preneur. Le Royaume-Uni reçoit environ 25 p. 100 de nos exportations, en vertu d'un ancien contrat. La majeure partie du reste prend la direction des Etats-

Unis. Je ne saurais dire si cette situation va durer. A tout événement, on accorde les permis en fonction de la situation actuelle du commerce. S'il y a des changements, on en tiendra compte en délivrant les permis.

M. GREEN: Les Etats-Unis seront-ils en mesure de dire, par exemple, quelle proportion de bois de la Colombie-Britannique sera exportée au Royaume-Uni?

Le très hon. M. HOWE: Qu'est-ce que les Etats-Unis ont à faire avec le bois d'œuvre au Canada? Les Etats-Unis feront connaître leurs désirs. Nous déciderons ce que nous ferons.

M. GREEN: Ils n'auront aucunement à se prononcer sur l'expédition du bois canadien au Royaume-Uni?

Le très hon. M. HOWE: Non.

M. GREEN: Quelle est la réponse du ministre?

Le très hon. M. HOWE: Non.

M. ROSS (St. Paul's): La mesure a trait également aux permis d'importation, n'est-ce pas?

Le très hon. M. HOWE: Oui

M. ROSS (St. Paul's): Je n'ai pu lire tout le compte rendu dans le journal de ce matin, mais le ministre connaît probablement M. J. C. Patteson. Il sait qu'il est digne de foi. Or, M. Patteson affirme que le commerce entre le Canada et le Royaume-Uni est sévèrement restreint. Il a sans doute raison. Je cite une coupure de journal rapportant les propos de M. Patteson. Voici:

Il a réclamé l'adoucissement de certaines restrictions et régies, en signalant que jamais, depuis l'établissement de l'organisme canadien, la situation n'avait été aussi déplorable.

C'est là une énergique déclaration. Je cite de nouveau:

Les entreprises commerciales du Canada représentées en Grande-Bretagne sont dans un état précaire par suite du jeu des forces économiques et de la situation actuelle en matière de change étranger. Bien que les Canadiens désirent vivement, pour des motifs d'ordre sentimental, acheter des produits anglais, ce commerce est sérieusement entravé par les régies. En certains cas, il est complètement interdit, alors qu'en d'autres, il se résume à une importation symbolique ne dépassant pas 20 p. 100.

Voilà, me semble-t-il, une déclaration énergique de la part d'un homme de cette trempe. J'ai demandé l'autre jour au ministre si M. Patteson lui-même lui avait communiqué quelques observations. La chambre de commerce lui a-t-elle soumis un exposé des faits, et consentira-t-il à formuler quelques observations sur la déclaration de M. Pat-